

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 28 août 2018 A 20 HEURES 00

Présents : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU C.DANIAU - M.P.GABILLEAU - J.FERRAND— F.LAMY - H. BEAUDOUIN - L.GENTREAU - S. GRAY - C.BIRON

Absents excusés : M. COTTEREAU ayant donné procuration à M. GAUDUCHEAU - A.S.DE JESUS ayant donné procuration à M. P GABILLEAU - F.GLUMINEAU ayant donné procuration à L. GENTREAU - H. MOLINARI ayant donné procuration à C.DANIAU - P.Y.DREILLARD - L.PACREAU - Ph.TESSIER

Secrétaire : J.FERRAND

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) Attribution des transports scolaires et extrascolaires

Monsieur le Maire indique que différentes sociétés de transports ont été sollicitées pour les transports de l'accueil de loisirs vers l'école publique et de l'école privée vers le restaurant scolaire durant les semaines scolaires, quatre jours par semaine.

Monsieur le Maire propose de choisir la société la plus favorable économiquement, soit Sovetours, pour assurer les transports en période scolaire.

Accord du CM.

2) Suppression des régies livres et pêche

Monsieur le Maire explique que la trésorerie a récemment interrogé le secrétariat sur la nécessité de poursuivre ou non l'exploitation de ces régies. Les recettes potentielles concernent le livre de l'Abbé Bouchet, les cassettes vidéo de l'an 2000 et la perception des droits de cartes de pêche. Monsieur le Maire propose de clôturer ces régies.

Accord du CM

3) Création d'un poste administratif

Monsieur le Maire rappelle qu'en vue du départ à la retraite d'un agent, il convient de pourvoir à son remplacement et d'assurer la transition par un tuilage. L'agent est rédacteur territorial, il y a donc lieu de créer un poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal ou de rédacteur et de faire paraître l'annonce pour le poste.

Accord du CM

4) Désignation des membres du conseil municipal amenés à siéger en Commission de Contrôle (Réforme de la gestion des listes électorales)

Monsieur le Maire rappelle la réforme des listes électorales en cours depuis le 1^{er} août 2016. Une circulaire préfectorale précise que ce sont les maires qui se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiations des électeurs. Une commission devra être constituée ; les maires, adjoints ou conseillers municipaux ayant délégation en matière d'inscription ne peuvent y

siéger. Monsieur le Maire propose de désigner le conseiller municipal dans l'ordre du tableau. Il s'agit de Mme Solange GRAY qui accepte.
Accord du CM

5) Droit de préemption urbain

Trois déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison de Mme Anita Josset à la Baffardière
- Vente de la maison de Mme Potier Daviet au Petit Paris
- Vente en viager de la maison de Mme Dhelin 5 rue Beauséjour

La commune renonce à son droit de préemption pour ces trois déclarations.

La prochaine réunion de Conseil Municipal (ayant pour point unique l'étude des propositions des bailleurs sociaux dans le cadre de la revitalisation du centre bourg) aura lieu le jeudi 6 septembre 2018 à 20 h 00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 18 septembre 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU